

REUNION DU 22 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix le 22 décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de DANESTAL, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

Etaient présents : MME MEVEL Geneviève, CARPENTIER Catherine, JOURDAIN Laurence
MM MARIE Christian, DOS SANTOS Emmanuel, CARPENTIER Wilfried, NOËL Philippe, LECOMTE Thierry,
CANTREL Jean

Etaient absents : Mr LECOMTE Philippe

Mr DOS SANTOS à partir de la délibération n° 3

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

Objet : 1 – Nouvelle mairie : Point sur le dossier

Le maire rappelle l'existence de la nouvelle loi sur les collectivités territoriales qui renforce le rôle des communes dans le lien avec la population et qui ne laisse aucun doute quant à leur avenir. Le maire propose pour répondre aux soucis de certains des conseillers concernant l'usage du futur bâtiment de la nouvelle mairie dans le cas où les communes n'aurait plus besoin de mairie, la construction d'un projet de gîte rural qui dans un premier temps servirait de nouvelle mairie et qui ensuite pourrait devenir un gîte rural. Le projet est accueilli favorablement par le conseil qui considère qu'il s'agit d'une idée intéressante mais qui nécessite réflexion.

Objet : 2- Etat du chemin du Bocage et réfection

Le maire indique s'être rendu avec Mr GIRARD du SIVU pour examiner l'état du chemin du Bocage. De cette visite il ressort que le chemin du Bocage est dégradé sur la partie centrale avec des nids de poule qui seront bouchés comme à l'accoutumée avec du caillou et du bitume. Par contre la partie au niveau du carrefour des deux chemins du Bocage est particulièrement dégradée en face de Mr MIMOUNI à cause d'une inondation qui s'est produite dans les semaines précédentes et de la présence de chaque côté du chemin de deux mares qui se répandent au niveau de leur trop plein sur le chemin et avec le gel font éclater le bitume. Cette situation n'est néanmoins pas nouvelle car en 1999 il y a eu une déclaration de catastrophe naturelle à la suite d'une inondation au même endroit. Le maire indique que revêtir cette partie de chemin de bitume serait une dépense sans objet car le bitume serait condamné à éclater. Les trous seront donc bouchés avec du caillou roulé tant que le problème d'écoulement des eaux ne sera pas résolu. MM MIMOUNI et DE JESUS se sont engagés à réfléchir à ce problème d'écoulement et à proposer une solution. Le conseil demande à ce que le maire réclame à ces deux messieurs une date limite pour l'exécution de ces travaux d'écoulement.

Objet : 3 – Numérotation des résidences sur le chemin du Bocage.

Certains habitants ont demandé cette numérotation pour faciliter l'acheminement des secours sur le chemin du Bocage. Le conseil émet l'avis d'étendre cette disposition aux axes essentiels de la commune. Le maire pense que dans un premier temps nous devrions nous axer sur le chemin du bocage pour un test de faisabilité, l'objectif étant d'étendre cette disposition aux axes essentiels. Accord du Conseil.

Objet : 4- Demande relative à l'implantation d'éoliennes sur le chemin du Bocage : Avis du Conseil

La société Groupe Eolien Normand a contacté le Maire pour une proposition d'implantation de cinq éoliennes sur le territoire de la commune et localisées sur le chemin du Bocage. Ces éoliennes de par leur taille seraient visibles sur l'ensemble de cette zone de DANESTAL et constitueraient selon les vœux exprimés par le Conseil une dégradation au niveau de l'environnement. En conséquence le Conseil mandate Mr le Maire pour décliner cette proposition.

Objet : 5- Proposition mise aux voix d'affectation à la rénovation du chemin du Bocage de la TLE du Normandy Garden (30 pavillons) et des 2 Haras du chemin du Bocage dès 2012 (cf. réunion du Conseil du 27 octobre 2009).

Selon la proposition de Mr le Maire d'affecter à la rénovation du chemin du Bocage la TLE du Normandy Garden et des deux Haras du chemin du Bocage dès 2012. Le Conseil approuve cette résolution et demande au Maire de prévoir l'échelonnement possible de cette rénovation sur 2012, 2013, 2014, en fonction des disponibilités de la commune.

Objet : 6- Point sur les réserves incendie

Mr le maire indique avoir pris contact avec Mr TOUSSAINT pour la réserve incendie sur la route de Cresseveuille. Mr TOUSSAINT a indiqué que son terrain était trop petit pour accepter un emplacement pour la réserve incendie. Le maire a également pris contact avec MM BOIVIN et BALD, propriétaires de deux parcelles de chaque coté de Mr TOUSSAINT et de plus grande surface. Aucune réponse à ce jour n'est parvenue à la mairie. Par contre Mr le maire a repris contact avec Mr PLESSIS au sujet d'une réserve incendie aérienne et Mr PLESSIS a donné son accord verbal pour implanter cette réserve au bout Sud Est de sa parcelle n° B 119. L'ensemble du Conseil se dit favorable à cet emplacement.

Objet : 7- Sécurisation de la RD 675 : Mr COLIN a promis une aide mais elle n'interviendra vraisemblablement pas avant l'année 2011 ce qui implique le report de l'investissement.

Les services du Conseil Général par la voie de Mr Denis PORET ont informé le Maire que les panneaux cinémomètres radars ne faisaient pas partie des équipements subventionnables par le Conseil Général. Seuls les passages piétons pourraient être pris en charge au titre des amendes de police. Cependant le Maire rappelle que le trottoir doit être poursuivi jusqu'au chemin du Lieu Mariolle ce qui représente une dépense supérieure. Compte tenu du fait que seul un projet peut être pris en compte par an il semble préférable de réserver cette prise en compte pour la création de ce trottoir. Le Conseil approuve cette

position et demande au Maire d'engager cependant les dépenses pour les deux panneaux cinémomètres ainsi que les travaux de passages piétons.

Objet : 8 – Conseil des sages : Information du conseil et décision éventuelle

Le Conseil des sages est une instance très souple qui permet aux personnes âgées d'au moins 60 ans de se réunir pour réfléchir ensemble sur certains sujets de la vie communale. Ses thèmes de réflexion peuvent être soit fournis par le Conseil Municipal soit émanés du Conseil des Sages. Le résultat de ces réflexions est ensuite proposé au Conseil Municipal sans que celui-ci soit tenu d'en approuver ou d'en exécuter la teneur. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de cette création de ce Conseil des Sages. Le Maire adressera de ce fait début janvier une lettre personnelle à tous les résidents de DANESTAL âgés de plus de 60 ans pour leur demander s'ils souhaitent participer à cette action de réflexion et de concertation.

Objet : 9 - Entretien des haies : Compte tenu des difficultés rencontrées pour faire entretenir les haies par les propriétaires riverains, plusieurs communes ont décidé de prendre à leur charge cet entretien sur les chemins communaux et ruraux. Un devis a été demandé à Mr BOURG pour ce travail. Le Conseil devra se prononcer.

Mr le Maire expose la situation présente et déplore le peu d'entretien que certains propriétaires consacrent à leurs haies riveraines des chemins ruraux ou communaux. Il souhaite citer l'exemple de certaines communes qui ont décidé de prendre à leur charge cet entretien. Cependant il s'agit d'une dépense non négligeable qui viendrait s'imputer dans le compte administratif de la commune. Le Conseil décide pour le moment de ne pas opter pour cette solution et demande au maire d'écrire une lettre recommandée avec accusé de réception aux personnes concernées afin de leur rappeler les exigences du code rural qui stipule que les haies doivent être élaguées en bordure des chemins.

Objet : 10 – Rédaction par les membres du Conseil du nouvel exemplaire des nouvelles brèves de votre village.

Le Conseil reporte à la réunion prochaine qui aura lieu début janvier ce sujet

Objet : 11 – Questions diverses.

Mme MEVEL demande que du sable soit mis à la disposition des personnes sur la montée du chemin de l'église et à l'entrée du lotissement Richard. Le conseil souhaite que ceci soit fait de manière préventive fin novembre de chaque année.